



## BULLETIN MUNICIPAL

« L'Echo d'Etalans »

N° 28

La Vie et les activités de la commune

Etalans sur le net : <http://www.etalans.com>

### ETAT CIVIL

#### NAISSANCE :

- le 31 octobre 2001 : Pol-Eloi JANVIER

#### Mots (ou maux) de la rédaction :

Comme vous l'avez constaté le mois passé, la lecture de l'écho d'Etalans N° 27 vous a très certainement paru déconcertante. En effet la continuité n'a pas été respectée, et nous vous avons offert une répétition d'article concernant le compte-rendu du conseil municipal du 05 octobre 2001. Nous vous prions encore de nous en excuser et nous tenons également à vous expliquer de quelle façon nous préparons ce document. Après avoir récolté les informations nécessaires, nous rédigeons et dactylographions le tout, puis préparons un montage prêt à l'impression. Cette dernière opération très délicate, demande une mise en page sans défaut car nous ne respectons pas la continuité des pages à l'intérieur du fichier. Nous faisons ensuite réaliser l'impression directement par transmission du document à l'aide du courrier électronique. Et si par mégarde nous avons fait une «boulette», il est alors trop tard. En effet, d'un commun accord avec l'imprimeur, nous lui avons fait savoir que tout document transmis était bon pour le tirage. Il ne tiendra donc qu'à nous de vérifier plus amplement la bonne rédaction de l'écho d'Etalans.

Nous vous rappelons également que nous avons mis en place au mois de septembre (cf bulletin N°26) une rubrique «courrier des lecteurs», mais faute de copie, notre tâche s'en trouve soulagée. Alors n'hésitez pas ! Tous à vos plumes, crayons et stylos pour nous faire part de vos bons mots.

#### REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2001

Tous les membres sont présents sauf  
Mr POURCELOT Philippe excusé :

#### Compte rendu de la Commission Aménagement du territoire :

#### Retour de certificat d'urbanisme :

Mr Borella, rue de la Pissoire :  
prorogation refusée, car le CU en cours  
ne tient pas compte de la distance des

50 mètres de l'exploitation agricole  
classée la plus proche.

Mr Cuinet, 60 rue Elisée Cusenier :  
prorogation accordée.

Demande de renseignements  
d'urbanisme : sur plusieurs parcelles  
situées près de la ferme de Plaine-  
Chaux, environ 14 ha au total.

#### Retour de permis de construire :

Raymond Yves, 10 rue du Château  
d'eau : avis favorable, raccordement aux  
réseaux existants à ses frais.

#### Demande de permis de construire :

Tournier Francis et Pégeot Cécile, 60  
rue Elisée Cusenier sur la parcelle de Mr  
Cuinet : avis favorable avec réserves :  
deux places de stationnement minimum,  
dont une hors clôture et raccordement  
aux réseaux existants à ses frais. En  
réponse à sa demande complémentaire,  
la commune lui autorise un droit de  
passage permanent sur une bande de  
terrain communal située entre sa  
parcelle et la rue Elisée Cusenier, pour  
l'accès à sa propriété, tel que décrit sur  
le permis de construire. La commune lui  
autorise également de retirer tout ou  
partie de la barrière (ex-barrière maison  
familiale) devant sa parcelle. Les travaux  
sur cette bande communale restants à  
ses frais. Eaux pluviales à épandre sur le  
terrain.

#### Retour de demande de travaux :

Viennet Pascal, 7 rue des Lilas : pose  
d'un vélux : avis favorable.

#### Déclaration de travaux :

Girardet Roland, Hameau de l'Epine :  
création d'un abri pour voitures dans le  
prolongement du garage actuel. Avis  
favorable, mais il faut préciser l'aspect  
extérieur (couverture, couleur...).

#### Sécurité :

- Etudier la possibilité de réaliser un  
rond point à l'intersection de l'accès au  
nouveau quartier « sous Oupans » et de  
la RD venant de Pontarlier afin de limiter  
les excès de vitesse.

- Il y a un problème de sécurité pour  
les piétons dans la rue Cusenier au  
niveau de la maison de Mme Olivero (6  
rue Elisée Cusenier) et au niveau de la  
maison de Mr Ribeiro (20 rue Elisée  
Cusenier). La possibilité de réaliser un  
trottoir suffisamment large d'un côté de  
cette rue est à étudier.

#### Divers :

- Porcherie de la SICA DOUBS : les  
travaux ont commencé. Nous n'avons  
pas de nouvelles du courrier qui leur a  
été envoyé le 12 octobre concernant nos  
réserves émises sur le permis de  
construire, notamment l'absence du plan  
d'épandage et l'oxygénation du lisier.

- Création d'un mini cahier des  
charges concernant les constructions  
sur terrain privé, notamment l'extension  
ou le raccordement aux réseaux d'utilité  
publique.

#### Compte rendu réunion d'école :

Problème de stationnement côté  
route départementale.

Effectif : 127 élèves.

Demande de tableau d'affichage sur  
le portail.

Demande de rangements dans le  
préau.

Vente de bulbes : 2.700F de gain.

7 mai 2002 : spectacle à la salle des  
fêtes.

27 janvier 2002 : loto .

Demande d'un emploi jeune.

Trois journées de ski sont prévues.

Future initiation à l'Allemand aux  
CM1 et CM2.

Dotation de livres d'un montant de  
10 000F.

Passage du car de ramassage :  
changement de circuit.

Achat de trottinettes.

Résoudre le problème de la  
fermeture du portillon.

Achat d'un appareil à diapositives.

Demande de rénovation d'une salle  
de classe.

#### Compte rendu de la commission pour les 35 heures :

Début de réflexion en cours.

Au 01/01/2002, le secrétariat sera  
fermé un samedi sur deux.

#### Compte rendu de la commission bâtiment :

Prévision d'un sanitaire à l'extérieur  
de l'annexe Douge.

Achat d'un baby-foot d'occasion.

### Compte rendu de la commission environnement :

Devis plantes ornementales pour l'espace DOUGE et la salle des fêtes.

Illuminations de Noël :

Achat d'une guirlande.

Même location que l'année dernière.

Containers à ordures : penser au rangement.

### Compte rendu de la Commission Assainissement :

Réunion de la commission le 16/11/01 à 14 heures.

Demande de subvention accordée pour le dessableur.

### Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Haute-Loue :

Futur bureau à Valdahon.

Lors de déplacement de tuyaux sur le privé, ceci sera à la charge du propriétaire du terrain.

Renforcement de conduite du lotissement à la charge du syndicat.

### P.L.U. :

Prévision de la clôture du plan de zonage fin Décembre.

Phase de concertation en place.

### Compte rendu de la réunion des maires du Doubs :

51% des communes sont prêtes pour le passage à l'Euro.

Assainissement des communes obligatoire pour 2005.

Formation d'une commission pour l'épandage des boues.

### Finances :

500 000F d'emprunts prévus pour les divers travaux de la commune.

### Divers :

Convention du droit de passage du GAEC Bépoix sur le terrain communal.

Mr Fleury Jean-Marie demande l'acquisition d'un terrain pour un garage voitures.

Salle des fêtes :

Renouvellement des couverts usés.

Changement des serrures des fenêtres : 1.600F de fournitures.

M. Peton Philippe demande une lampe de rue, rue Baru.

Mrs Mathey Michel et Jean-Marc, frigoristes, demandent l'acquisition d'un terrain.

11 Novembre : messe à Passonfontaine, donc cérémonie à 10h45 à Étalans.

Troisième âge : repas le samedi 8 Décembre.

CCAS : réunion le 7 Novembre à 20 heures.

Service ambulancier : logement occasionnel dans les anciens locaux de la poste pour un montant de 1500F par mois.

Demande d'achat du terrain se situant près de la gare, environ 14 ares. Proposition de prix : 60F du m<sup>2</sup>.

La séance est levée à 1h15mn.

Prochaine réunion le 30/11/2001.

### AGENDA

Exposition Vente Artisanale le dimanche 9 décembre de 10 h à 18 h à la salle des fêtes (repas sur place).

Veillée de la Saint-Nicolas en chansons le 08 décembre 2001 à 20 heures 45 en l'église d'Étalans avec le père Jean KITA et la Chorale du Sacré-Cœur de Vercel (entrée libre).

Au Théâtre ce soir :

La compagnie du Pontôt présente :

*“ j'y suis... j'y reste ”*

de Raymond VINCY et Jean VALMY

Représentations les :

14 décembre 2001 à 20h30,

le 15 décembre à 14h30.

salle des fêtes d'Étalans.

### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

#### Les fiches d'état civil :

Les fiches d'état civil, qu'elles soient individuelles ou familiales, sont supprimées. Elles ne doivent plus être demandées aux citoyens. Elles ne vous seront plus délivrées.

Par quoi les fiches d'état civil sont-elles remplacées ?

Pour justifier de son état civil, il suffit de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte nationale d'identité, de son passeport, de sa carte d'ancien combattant, de sa carte d'invalidé de guerre ou de sa carte d'invalidé civil.

#### Les justificatifs de domicile :

Les justificatifs de domicile sont supprimés. Les citoyens n'ont plus à fournir de justificatifs de domicile. Il leur suffit de déclarer leur domicile à l'administration qui le demande.

Sauf pour ce qui concerne :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité sécurisée ou d'un certificat de nationalité

- L'obtention d'un titre de voyage ou de circulation (passeports, sorties du territoire, titre de circulation républicain etc...)

- L'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil

- L'inscription sur les listes électorales

- L'inscription scolaire et universitaire.

#### Les certifications conformes :

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toute démarche effectuée auprès d'une administration française. Désormais, une photocopie lisible du document original suffit.

En conséquence, les certifications ne vous seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère vous le demande.

#### **Les champignons (suite et fin)**

##### **Comestibilité et toxicité :**

La plupart des espèces de champignons ont une chair ligneuse, un goût âcre ou insipide. Seul un nombre restreint d'entre elles possède un réel intérêt gastronomique, alors que d'autres sont mortelles ou très toxiques. La distinction entre champignons comestibles et vénéneux résulte le plus souvent de l'expérience et ne correspond pas à la classification scientifique. Ainsi, une même famille peut comprendre des espèces comestibles ou vénéneuses, de même que deux espèces vénéneuses peuvent appartenir à deux familles différentes. Par exemple, si de nombreux champignons du genre bolet sont comestibles, et même recherchés (comme le bolet royal), d'autres sont immangeables, voire toxiques (comme le bolet de Satan). À l'inverse, le genre amanite réunit des espèces pour la plupart vénéneuses (amanite phalloïde, amanite tue-mouches, etc.), mais aussi quelques champignons à la saveur recherchée (telle l'amanite des Césars).

La comestibilité des champignons fait l'objet de nombreux préjugés. Par exemple, prétendre que tous les champignons printaniers ou de fin d'automne sont comestibles, ou assurer que les champignons apparus sur des souches ou des arbres morts sont vénéneux, sont des erreurs. De même, un champignon comestible poussant à proximité d'un nid de vipères ne devient pas vénéneux pour autant. En revanche, un bon champignon peut devenir vénéneux en vieillissant. Si certaines espèces se reconnaissent aisément, d'autres peuvent prêter à confusion et leur consommation se révéler dangereuse. La règle doit donc être d'écarter de la cueillette tout champignon non formellement identifié. Tous les champignons commercialisés peuvent être consommés sans risque, s'ils sont frais.

Robert FASCIOTTO